

DECISION DU MAIRE

**Mairie
De
ST-JEAN-EN-ROYANS
(Drôme)**

Le Maire de Saint-Jean-en-Royans

Vu la délibération n°22 du 2 juin 2020 délégrant au Maire le pouvoir de de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant le bail commercial signé avec la société Locaposte en date du 11 juillet 2012 pour une durée de 9 ans, arrivé à échéance le 30 septembre 2021, pour leur local situé Avenue de la Gare à Saint Jean en Royans d'une surface de 316 m2 et deux garages couverts d'environ 125m2,

Considérant qu'il convient de renouveler le bail qui prendra effet au 1^{er} octobre 2025, et que les parties s'entendent sur un loyer annuel de 13 553.40 € HT et hors charges,

DECIDE

- de signer le bail commercial en annexe de la présente avec la société LOCAPOSTE, 111 Boulevard Brune 75014 PARIS, au loyer révisable de 13 553.40 € HT par an pour le local situé avenue de la Gare à Saint Jean en Royans et d'une superficie de 316 m2 et deux garages couverts d'environ 125m2. Le bail prend effet au 1^{er} octobre 2025 pour une durée de 9 ans.

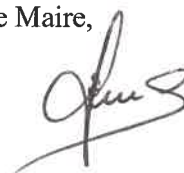
N°4-2025

OBJET :

**Signature du bail
commercial Locaposte**

Fait à Saint-Jean-en-Royans le 25 juin 2025

Le Maire,



Christian MORIN

